

Commune de BOLLEZEELE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} mars 2023

En mairie - 19 h 30 / 21 h 30

La présidence de la séance est assurée par Pierre MARLE, maire.

Le secrétariat de séance est assuré par Bertrand DECANter.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis le 27 février 2023 par Mme Frédérique CHILOUP GEY qui présente sa démission à M. le Maire.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le Département. Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, M. Louis BERTRAM, deuxième remplaçant sur la liste lors des dernières élections municipales, a été informé le 28 février 2023.

M. le Maire remercie Frédérique CHILOUP GEY pour son investissement au sein du Conseil Municipal.

Nombre de membres du Conseil Municipal	15
En exercice	14
Nombre de membres présents	11
Nombre de votants par procuration	2

PRÉSENTS (11) :

MARLE Pierre, VANPOUILLE Laurent, AGEZ Marie-Noëlle, BOULOGNE Sabrina, DECANter Bertrand, DIACRE Michel, DUROISIN Murielle, LANNOY Faustine, LYOEN Jean-Noël, MISSIAEN Stéphane, POUBLANC Jean-Michel.

ABSENTS ayant donné procuration (2) : KIECKEN Christine, MASSEY-BOERHAVE Yvette.

ABSENT(S) (1) : PETYT Guillaume

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, M. le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Délibérations

1/ Demandes de subventions

- **2023-03-01 Région « Redynamisons centres-villes et centres-bourgs » pour la signalisation**

Dans le cadre de la demande de subvention à la Région pour la signalisation, il manque une délibération du conseil municipal au dossier. Elle consiste en l'engagement de la commune à ne pas favoriser le commerce de périphérie.

Accord du conseil municipal à l'unanimité à ne pas développer le commerce de périphérie et à favoriser le commerce de proximité.

La CCHF a transmis à la commune un plan de financement modifié pour la partie signalisation d'information locale.

Commune	Coût total fourniture HT	Dont coût Lame HT	Dont coût HT mat	50% des mats pris en charge CCHF	Coût HT restant pour la commune	Coût Pose HT CCHF	Coût HT total pour la CCHF
Bollezeele	16 237.80 €	10 054.82 €	6 182.98 €	3 091.49 €	13 146.31 €	3 125.00 €	6 216.49 €

Le plan de financement du programme est ainsi modifié :

Dépenses :

Signalisation d'information locale : 13 146.31 €

Panneau de signalisation numérique : 31 055.00 €

Total : 44 201.31 €

Recettes :

Subvention région (taux 50 %) 22 100.65 €

Fonds de concours CCHF 11 050.33 €

Auto financement 11 050.33 €

- 2023-03-02 Fonds de concours CCHF

La demande de fonds de concours à la CCHF sera modifiée pour correspondre au nouveau plan de financement.

- 2023-03-03 Département « ADVB » pour la vidéoprotection et pour la mairie

Monsieur le Maire rappelle le projet de vidéoprotection pour la commune et la délibération concernant la demande de subvention à la Région pour ce projet.

Le Département peut également subventionner des travaux. M. le Maire propose de solliciter une subvention ADVB au taux de 50 % pour ce programme.

Le montant HT des travaux est estimé à 30 207.00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'opération d'implantation de la vidéo protection et de solliciter une subvention au Département dans le cadre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs.

La commune présentera deux dossiers ADVB cette année avec l'ordre de priorité suivant : le premier pour l'épi de faîtage de la mairie et le second pour la vidéoprotection.

2/ 2023-03-04 Aménagement Foncier : proposition de mode d'aménagement foncier et de périmètre dans la commune de Bollezeele avec extension sur les territoires communaux de Merckeghem et Eringhem.

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- de l'étude d'aménagement réalisé par le cabinet de géomètre et le bureau d'études ;
- du procès-verbal de la réunion de la commission communale d'aménagement foncier de Bollezeele en date du 29 juin 2022 décidant de la mise en enquête relative au mode d'aménagement et à son périmètre ;
- du procès-verbal de la réunion de la commission communale en date du 25 janvier 2023 relatif aux décisions après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre ;
- de la proposition de plan de périmètre ;

- du rapport du commissaire enquêteur après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre.

Le Conseil Municipal, en application des articles L.121-4, L.121-14, R.121-21-1 et R.121-22 du Code Rural et de la pêche maritime et après en avoir délibéré :

- prend acte des prescriptions de l'étude d'aménagement ;
- constate qu'aucune observation mettant en cause le principe d'aménagement foncier agricole et forestier n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé ;
- approuve les prescriptions proposées par la commission communale visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau ainsi que les propositions définitives de la commission communale relatives à la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, énoncées lors de sa réunion du 25 janvier 2023 ;
- prend acte de la possibilité d'une demande du conseil municipal des communes de Merckeghem et d'Eringhem d'intégrer la commission d'aménagement foncier et de la constitution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, en conséquence des extensions respectives de 316 ha et 172 ha, adoptées sur leurs territoires communaux ;
- approuve les propositions définitives de la Commission Communale quant à la procédure d'aménagement foncier agricole et forestier et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée et donne un avis favorable sur l'engagement de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier envisagée par la C.C.A.F.

3/ Personnel communal

2023-03-05 M. le Maire propose le recrutement d'un agent en contrat aidé à compter du 2 mai 2023 en remplacement de celui qui arrive à terme le 1^{er} mai 2023.

M. le Maire informe qu'un agent devrait bénéficier de sa retraite en 2024 et d'une demande de travail à temps partiel thérapeutique pour un agent.

4/ Accueil collectif de mineurs d'été 2023 :

➤ 2023-03-06 Organisation

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accueillir les enfants ayant de 4 et 12 ans (inclus) au moment du centre.
- De limiter le nombre de places à 54 enfants par jour de fonctionnement comprenant au maximum 16 enfants de moins de 6 ans.
- De fixer à 6 le nombre d'animateurs maximum (en fonction de l'effectif), un directeur adjoint et un directeur de l'accueil
- De fixer les horaires d'accueil de la façon suivante :
 - ◊ Trois après-midis d'accueil par semaine : 14 h – 18 h
 - ◊ Deux journées complètes par semaine
 - ◊ Quelques jours de camping

Le nombre de places étant limité à 54 enfants, une priorité sera donnée pour l'inscription des enfants domiciliés ou scolarisés à Bollezele. Les inscriptions seront closes le samedi 17 juin 2023.

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec la CAF de Dunkerque, qui prévoit l'application de tarifs modulés en fonction du quotient familial (QF).

Le Conseil Municipal décide de mettre en place les tarifs suivants pour l'été 2023 par enfant, suite à la proposition de la commission enfance jeunesse :

Par enfant	QF < 400	400 < QF < 610	610 < QF < 750	750 < QF < 1000	QF > 1000
Une semaine	16.5	20.00	23.5	26.5	30.00
Deux semaines	26.5	31.00	35.50	40.00	44.50
Trois semaines	36.50	42.00	48.00	53.50	59.00
Quatre semaines	45.50	52.50	60.00	67.00	74.50
Cinq semaines	55.50	64.00	72.00	80.50	89.00

Pour les enfants non domiciliés à Bollezeele, le tarif QF > 1000 sera appliqué.

Le tarif comprend un goûter collectif pris par les enfants.

Pour l'organisation du camping, le tarif pour la prise en charge des repas du midi et du soir est fixé à 3.50 € par repas.

➤ **2023-03-07 Rémunération des animateurs**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition faite concernant la rémunération des animateurs non-titulaires pour l'ACM d'été 2022.

Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, soit pour toute la durée du centre de loisirs :

- *Animateurs diplômés Bafa* : grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Échelle C1 échelon 2 – IB 368-IM 341 - 136 heures

- *Animateurs stagiaires Bafa* : grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Échelle C1 échelon 1 – IB 367-IM 340 - 115 heures

- *Animateurs non diplômés* : grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Échelle C1 échelon 1 – IB 367-IM 340 - 90 heures

5/ Projet école – achat de terrains

M. le Maire fait part de l'évolution des négociations pour l'achat des terrains pour la future école. M. le Maire rappelle que des études floristiques et pédologiques doivent être réalisées sur les terrains pour déterminer la faisabilité du projet. Il interroge sur l'intérêt d'acheter ces terres pour la commune si elles ne sont pas constructibles pour l'école.

Bertrand DECANTER demande si le bureau d'ingénierie d'iNord ne peut pas intervenir pour des projections d'aménagements. M. le Maire propose également de contacter l'AGUR dans le cadre de ce projet.

6/ Questions et informations diverses

M. le Maire fait part :

- Jean-Michel POUBLANC a été nommé président du syndicat agricole local.
- Spectacle du Bateau Feu : dimanche 5 mars 2023 à 16 h à l'Espace Jules Dehaene

- Soirée débat le jeudi 9 mars 2023 à 18 h à l'Espace Jules Dehaene : Quelle décarbonation pour demain sur l'axe Flandre ?
- Coupes Régionales B de tennis de table : dimanche 5 mars 2023 à la salle des sports

Marie-Noëlle AGEZ indique que la séance de cinéma du 23 février 2023, qui a été suivie d'une chasse au trésor, a rencontré un franc succès.

Faustine LANNOY, conseillère municipale en charge de Terre de Jeux 2024, propose d'organiser une manifestation autour du sport et des jeux olympiques le 23 juin 2023 « journée des jeux olympiques ». Elle contactera les associations sportives locales et les écoles pour l'organisation de cette manifestation.

Elle propose de décliner la thématiques Jeux Olympiques 2024 à d'autres manifestations comme la ducasse, le parcours du cœur.

Elle indique que la CCHF a fait l'acquisition de matériels dans cette thématique (podium, oriflammes) qu'elle mettra à disposition des communes pour leurs manifestations.

Stéphane MISSIAEN interroge sur la coulée de boue au centre du rond-point de l'Erkelsbrugge. Laurent VANPOUILLE apporte la réponse de la société en charge des travaux de canalisation de gaz. La boue est apparue suite au forage de la canalisation de gaz entre la route de Gravelines et la route d'Arnèke.

Stéphane MISSIAEN signale un problème de déformation du bord de la chaussée au niveau d'un pont route de Watten. Laurent VANPOUILLE va prendre contact avec les CCHF à ce sujet.

Le secrétaire de séance
Bertrand DECANTER



Le Maire
Pierre MARLE

